

L'actualité en bref

L'indice national de fermage campagne 2023-2024

- L'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare retenu pour 2023 est de 116,46€ (indice base 100 en 2009).

- La variation de l'indice national des fermages 2023 par rapport à l'année 2022 est de 5.63 %.

- Indexation des loyers des terres nues et des bâtiments d'exploitation

Pour les baux dans lesquels les loyers sont exprimés en monnaie, l'actualisation des loyers se fera en multipliant le montant de l'année antérieure par un coefficient de 1,0563

- La valeur du quintal de blé fermage est égale à 26,91 €

- Minimum et maximum pour le loyer des terres nues

A compter du 1^{er} octobre 2023 et jusqu'au 30 septembre 2024 les maxima et minima pour les terres sont fixés aux valeurs actualisées suivantes :

- Maximum : 226,04 €/ha (correspondant à 8,40 quintaux de blé fermage/ha).

- Minimum : 60,54 €/ha (correspondant à 2,25 quintaux de blé fermage/ha).